

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2015**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 26  
représentés : 7  
pour : 33  
abstentions : 0  
contre : 0

**OBJET : Demandes de subventions dans le cadre du Contrat Local de Sécurité**

L'An deux mille quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le huit décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Étaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, JM. GASSELIN, S.LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés** :

A. BULLET	à	L. VASTEL
R. BENMERADI	à	P. RIBATTO
JL. DELERIN	à	JM. DURAND
V. FONTAINE-BORDENAVE	à	S. BOURDET
J. N'GALLE-EBOA	à	C. BIGRET
C. ALVARO	à	M. FAYE
G. MERGY	à	P. BUCHET

**Absents excusés** : JJ. FREDOUILLE, D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Local de Sécurité signé le 4 novembre 1998,

Vu la délibération du Conseil Général du 16 décembre 2005 approuvant la création d'un programme d'appui aux politiques locales de prévention et de sécurité CLS/CLSPD,

Vu la délibération du Conseil général du 24 mars 2006 approuvant les critères d'intervention à ce programme d'appui,

Vu la délibération du 4 juillet 2006 approuvant l'avenant numéro 1 au Contrat Local de Sécurité,

Vu l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et à la création du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Acté le **DEL151214**

ID : 092 219200326 20151214-DEL151214 27-DE

Considérant qu'il convient à ce titre de présenter les projets auprès du Conseil Départemental des Hauts de Seine dans le cadre du programme d'appui aux politiques locales de prévention et de sécurité (CLS/CLSPD) et auprès de l'Etat et de ses partenaires dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) afin de bénéficier d'une aide financière pour sa mise en œuvre,

Vu le budget communal,  
Vu l'avis de la Commission,  
Sur la proposition du Maire  
Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article 1 :** de solliciter les subventions suivantes, pour l'exercice 2016 :

- auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (CD92) dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (CLS)
- auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

**Article 2 :** de donner délégation au Maire pour signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subventions,

**Article 3 :** que les montants des différentes actions, une fois celles-ci confirmées et leurs financements arrêtés définitivement, seront imputés aux budgets correspondants,

**Article 4 :** de compléter le cas échéant la programmation 2016 en fonction des appels à projets liés à la prévention et à la sécurité à paraître en cours d'année.

**Article 5 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine,
- M. le Président du Conseil Départemental,
- M. le Trésorier Municipal.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



  
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En Préfecture le 22/12/2015

Publication/Affichage du 22/12/2015 au 22/02/2016

Pour le Maire et par délégation

P/le Directeur Général des Services

L'agent autorisé

